

ANNONCES

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
DIRECTION DE L'HYDROLOGIE ET DES BARRAGES****Avis d'Appel d'offres (AAO)**

Objet: Travaux de construction de 25 bassins de rétention dans les Wilayas du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, de l'Adrar, du Tagant, du Guidimagha, de Tiris Zemmour et de l'Inchiri en 4 lots

1. La Direction de l'Hydrologie et des Barrages (DHB), B.P :4913 Nouakchott-Mauritanie a obtenu des fonds sur le BCI 2020, afin de financer un Programme de mobilisation des eaux superficielles, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de travaux de construction de 25 bassins de rétention dans les Wilayas du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, de l'Adrar, du Tagant, du Guidimagha, du Tiris Zemmour et de l'Inchiri en 4 lots.

Les lots se présentent ainsi:

- Lot 1 : Hodh El Gharbi et Assaba ;
- Lot 2 : Guidimagha et Gorgol ;
- Lot 3 : Brakna et Tagant ;
- Lot 4 : Inchir, Adrar et Tiris Zemmour

2. La Direction de l'Hydrologie et des Barrages sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser, les travaux suivants:

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de génie civil des ouvrages d'art ;
- Les travaux de terrassement des bassins en remblai ;
- Les équipements.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de La Direction de l'Hydrologie et des Barrages BP4913 Nouakchott Tél 45242249, Tél /Fax: 45240267 et y prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres de 8 h à 17 H 00 du Lundi au Jeudi et de 8h à 12h le vendredi.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- La fourniture de toutes les pièces énumérées, paraphées et signées telles que mentionnées dans le DAO;
- Les preuves de l'Achat du DAO;
- Les preuves montrant que le soumissionnaire est en situation régulière avec la fiscalité, les Impôts, la Banque Centrale, la CNSS, le LNTP, le Trésor et le Travail ;
- Le Certificat de visite des lieux des sites;
- Prouver, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage délégué, qu'il a la capacité et les ressources voulues pour mener à bien l'exécution des travaux. Cette qualification sera examinée sur la base des critères indiqués dans le DAO;
- Avoir, au cours des 3 dernières années, un chiffre d'affaire moyen annuel d'au moins 150 000 000 MRU d'ouguiyas. Le bilan doit être certifié par un commissaire aux comptes agréé sous peine d'élimination ;
- Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de Dix millions MRU (la 000 000) Ouguiya ;

- Disposer en nombre, quantité et qualité suffisante des matériels et équipements nécessaires à la réalisation des travaux.

- Disposer de moyens humains ayant les qualifications et expériences requises pour effectuer l'administration et pour l'exécution du Marché. Les CV et diplômes de ces personnes doivent être fournis sous peine d'élimination.

- Avoir accès aux ressources financières nécessaires à l'exécution des travaux.

Une attestation de solvabilité fixée à 30% de l'offre financière doit être fournie.

- Avoir une expérience spécifique dans la réalisation d'au moins d'un marché similaire en nature ou en volume avec satisfaction du maître d'ouvrage durant les 05 dernières années.

Les candidats intéressés peuvent voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite adressée à la Direction de l'Hydrologie et des Barrages- Nouakchott Tél 45242249, Tél/Fax: 45240267 contre un paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement de 10 000 MRU. La méthode de paiement sera par chèque à la caisse. Le document d'Appel d'offres sera récupéré directement au siège de la DHB par les soumissionnaires qui auront déjà effectué le paiement. Pour chaque Entreprise, la personne chargée de récupérer le DAO devra fournir à la Direction de l'Hydrologie et des Barrages une attestation prouvant qu'elle a été chargée par l'Entreprise de récupérer le DAO en son nom ainsi qu'une preuve de paiement du montant susmentionné.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après:

Monsieur la Personne Responsable de la Commission de Passation des Marchés du Département de l'Hydraulique et de l'Assainissement au plus tard le Jeudi 16 Juillet 2020 à 12H 00 GMT.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la Commission de Passation des Marchés du Département de l'Hydraulique et de l'Assainissement au plus tard le Vendredi 17 Juillet 2020 à 09 H 00 GMT.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'une validité de 120 jours, d'un montant de:

1 400 000 MRU, pour le lot 1 ; 800 000 MRU, pour le lot 2; 1 500 000 MRU, pour le lot 3 ; 900 000 MRU, pour le lot 4.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

7. Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux pour chaque lot est de douze mois (12) à compter de la date de notification du marché par ordre de service de la Direction de l'Hydrologie et des Barrages.

Le Directeur de l'Hydrologie et des Barrages
Ahmed Zeidane MOHAMED
MAHMOUD TALEB MOCTAR